



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 décembre 2025  
Date d'affichage : 4 décembre 2025  
Nombre de membres en exercice : 35  
Présents : 22  
Votants : 30

Délibération n° VI-DEL-2025-121

**Objet : Décision modificative n° 2 – Budget principal 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Maïram SY, M. Franck COENNE représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Sabah AÏD représentée par M. Joël NOLLEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Jean-Michel JOSSO, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, M. Joseph ZOGBA représenté par Mme Françoise PYBOT, M. Dramane KEÏTA représenté par M. Gilbert DALLERAC.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, MM. Grégoire TURLOTTE, Tarik MEZIANE, Jacques CORBEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-121-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° VI-DEL-2025-025 du 26 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025,

Vu la délibération n° VI-DEL-2025-070 du 25 juin 2025 relative au vote du budget supplémentaire 2025,

Vu la délibération n° VI-DEL-2025-093 du 8 octobre 2025 relative au vote de la décision modificative n°1 du budget 2025,

Vu l'avis de la Commission de Stratégie Financière et fonctions support en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits inscrits au budget 2025 en fonctionnement et en investissement, afin de répondre, au plus près, à la réalité des besoins.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 6 voix contre (MM. HILLAIRE, MARCELIN, MEJERI, Mmes AABIBOU, BINET-DEZERT, COMMEIGNES) et 5 abstentions (MM. BAYART, GHENAÏM, SIGMAN, Mmes ROYERE, TARTARIN)

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal 2025 qui s'équilibre en fonctionnement à 115 000,00 € et à 988 991,63 € en investissement.

**En fonctionnement :**

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
012	CHARGES DE PERSONNEL	45 000,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	70 000,00 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>115 000,00 €</b>	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		115 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>115 000,00 €</b>

**En Investissement :**

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	398 131,31 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	590 860,32 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>988 991,63 €</b>	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		-254 923,37 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 243 915,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>988 991,63 €</b>



Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

15 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture ..... et de sa  
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-121-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025